

Numéro 39 - 3 mai 2021

**Préoccupations de sécurité dans le secteur
de la transformation de la viande et le secteur ferroviaire**

La lutte résolue des travailleurs et des familles de l'Alberta pour la sécurité de tous les travailleurs

- Peggy Askin -



Peggy Askin est la vice-présidente du chapitre de Calgary du Congrès des retraités syndiqués et ancienne présidente du Conseil du travail de Calgary et du district.

Les travailleurs et les familles de l'Alberta intensifient leur lutte pour une indemnisation pour tous les travailleurs accidentés et pour des mesures proactives visant à protéger tous les travailleurs de nouvelles blessures et maladies professionnelles et à tenir les employeurs et le gouvernement responsables.

Une des industries dans laquelle les travailleurs et leurs organisations sont très actifs pour exiger une protection immédiate est celle de la transformation de la viande. Au cours de la dernière année, les travailleurs des usines de transformation de la viande ont fait face à des écloisions massives et répétées de la COVID-19 au Canada, au Québec et aux États-Unis. Leurs efforts ont forcé le gouvernement de l'Alberta à établir des cliniques de vaccination à l'usine Cargill à High River et à l'usine JBS à Brooks où les travailleurs ont commencé à être vaccinés le 29 avril. La semaine dernière, le ministre de la Santé a annoncé que des vaccins seront disponibles pour tous les employés de la transformation de la viande de la province, ce qui représente plus de 15 000 travailleurs.

À l'usine Cargill à High River en Alberta, près de 1 000 travailleurs ont contracté la COVID-19 au printemps 2020, la plus importante écloision dans une usine de transformation de la viande en Amérique du Nord. Deux travailleurs et un membre de la famille de l'un deux en sont décédés. Près d'un an plus tard, en février et en mars 2021, une autre écloision s'est déclarée à Cargill et, au même moment, une écloision massive s'est déclarée à l'usine Olymel de transformation du porc à Red Deer, en Alberta, infectant plus de 500 travailleurs. Quatre travailleurs sont décédés. En 2020, il y a aussi eu une immense écloision à l'usine JBS à Brooks et un travailleur en est décédé. En 2005, grâce aux

efforts collectifs des travailleurs de l'usine, dont plusieurs avaient émigré du Soudan ou quitté Terre-Neuve pour s'installer en Alberta, les travailleurs ont réussi à se syndiquer et à améliorer leurs conditions de travail.



GOVERNMENT SHOULD PROTECT PEOPLE AND REGULATE CORPORATIONS, NOT PROTECT CORPORATIONS AND REGULATE PEOPLE.

Les travailleurs et leurs organisations ont oeuvré sans relâche, exigeant des mesures pour les protéger au travail et pour la fermeture temporaire de Cargill en 2020, et, plus tôt cette année, d'Olymel, visant à empêcher que le virus ne se propage davantage. Par leurs actions ils ont sauvé des vies. Avant et après les fermetures, ils ont réclamé des grandes entreprises mondiales propriétaires de ces usines, du gouvernement et des représentants de la santé publique des mesures proactives comme la distanciation entre deux postes de travail et une réduction de la cadence des chaînes de production pour réduire le nombre de travailleurs sur le plancher. Pendant ce temps, le gouvernement albertain, comme d'autres gouvernements provinciaux, a refusé de prendre

ses responsabilités et d'exiger que les employeurs adoptent des mesures de sécurité pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et sauver des vies. Loin d'assumer leurs responsabilités d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs, ces gouvernements ont adopté des lois qui mettent leur vie encore en plus en danger.

Les gouvernements contribuent activement à ce que ces grandes entreprises n'aient pas à assumer leurs responsabilités envers la santé et la sécurité des travailleurs qu'ils embauchent. Pendant l'écllosion de la COVID-19 en 2020 à l'usine Cargill à High River, plusieurs travailleurs ont courageusement exercé leur droit de refuser un travail dangereux. La Loi 47, *Loi de 2020 sur la sécurité et la réduction des formalités administratives*, qui modifie la loi provinciale sur la santé et la sécurité au travail, entre en vigueur en septembre 2021. Des articles de cette loi totalement antiouvrière visent à limiter la capacité d'un travailleur de refuser un travail dangereux.

Il n'y a pas que les travailleurs et leurs syndicats qui expriment leurs préoccupations au sujet des conditions de travail dangereuses. Les familles prennent la parole pour obtenir justice pour un membre de la famille décédé et pour empêcher d'autres pertes de vie. Les familles des travailleurs des usines de transformation de la viande et des travailleurs du rail ayant perdu la vie au travail ont réussi à obtenir la tenue d'enquêtes criminelles pour faire la lumière sur le décès des membres de leurs familles. Les familles des travailleurs du CN et du CP ont lancé des campagnes de pétition exigeant la protection des travailleurs qui dénoncent les dangers qui existent dans leurs endroits de travail et demandant qu'on mette fin à la situation où ce sont les sociétés ferroviaires et leurs forces policières privées qui sont chargées d'enquêter sur les décès et les accidents qui ont été à l'origine de tragédies pour les travailleurs et les communautés. Les travailleurs du rail rapportent que leurs conditions de santé et de sécurité se



Manifestation à Calgary contre les déraillements causés par le CP, 13 septembre 2013

détériorient et que les compagnies utilisent des wagons dangereux. Ils rapportent aussi qu'en dépit des ordonnances du Bureau de la sécurité des transports du Canada sur ce qui doit être fait pour empêcher que les trains partent à la dérive, à la suite du décès de trois travailleurs du rail lors d'un déraillement fatal près de Field en 2019 en Colombie-Britannique, ces violations se poursuivent.

Notre sécurité est dans la lutte pour les droits de tous et de toutes et notre expérience nous confirme que la lutte pour défendre les vies est la lutte pour les droits.

(Photos : TUAC, Teamsters, G.C. Carra, FO)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web : www.pccml.ca Courriel : forumouvrier@cpcml.ca